
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du samedi 23 novembre 2024
<u>Présents :</u> 10	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoqué le 18 novembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Votants:</u> 11	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Fabienne CHARBONNEL, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, Christiane GAYDIER, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT <u>Représentés:</u> Emilie CHABORY <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> René JAL, Marine OGHEARD <u>Secrétaire de séance:</u> François FEREYROLLES

Objet: Eglise de St-Pardoux / Tranche 2022 / Demande de subvention - 2024_09_001

M. le Maire fait état de sa rencontre le 8 novembre dernier avec M. Christian LAPORTE, architecte du patrimoine, pour évoquer le futur programme de restauration de l'église de Saint-Pardoux pour un montant prévisionnel de 246 000.00 € Ht comprenant (autels et retables, travaux de menuiserie, ébénisterie, ferronnerie, peintures murales, métallerie, maçonnerie - enduit et badigeons, système campanaire) auxquels il convient d'ajouter des frais liés à la maîtrise d'oeuvre pour un montant d'environ 16 000.00 € Ht.

M. le Maire souhaite conserver les travaux prévus sur le chœur et le maître autel, les retables latéraux en sauvegardant les peintures et boiseries, en assurant le fonctionnement des cloches et en mettant en option la rénovation des décorations pour le maître autel et le mécanisme poulie bois pour les cloches, estimant que l'important étant d'assurer les mesures de conservation et la sauvegarde.

Pour ce programme de travaux et ses options, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions auprès des différents partenaires. État, région, département.

Après délibération et à l'unanimité moins 1 abstention (Christian FEREYROLLES), le conseil municipal approuve ce programme de travaux d'un montant prévisionnel pour les travaux de 246 000.00 € Ht et pour la maîtrise d'oeuvre de 16 000.00 € Ht et autorise M. le Maire à solliciter les financements auprès de la DRAC, de la région et du Département

Rénovation bâtiment ancienne colonie / Fonds Vert / Bailleurs sociaux

M. le Maire rappelle au Conseil la visite de M. LINARD de « Polygone » afin d'évoquer la réhabilitation du bâtiment 1 des anciennes colonies de la ville de Bourges consistant en la création de 4 logements pour un coût estimé en 2022 à 627 000.00 € HT.

Depuis, et suite à des échanges avec les services de l'Etat (Sous-Préfecture d'ISSOIRE), il semblerait que la commune puisse bénéficier d'une aide au titre du "fonds vert" d'un montant de

314 000.00 € (50 %) pour cette opération. Dans ces conditions, M. le Maire a sollicité, à nouveau, M. LINARD de « Polygône » pour le réexamen du projet pour un accompagnement de la collectivité.

2 solutions s'offrent à la commune :

solution 1 : la commune porte le projet

solution 2 : un bailleur social porte le projet, la commune aurait à sa charge la voirie pour environ 190 000.00 € pour désenclaver ce site

En l'état actuel et dans l'incertitude de la décision du bailleur social, la commune ne peut pas se positionner et reste dans l'attente de la réflexion de la société "Polygône".

M. le Maire profite de ce point pour faire part au conseil de la participation des collectivités au redressement des comptes publics : la commune de La Tour devrait contribuer à hauteur de 40 000.00 € en 2025 via sa DGF, soit 3.7 % des recettes de fonctionnement alors que les communes de Bagnols (1.9 %), de Tauves (1.7 %), de Chastreix (0.5 %) sont moins impactées.

M. le Maire ne s'explique pas le comptage de ces contributions et reste dans l'attente d'explications de Mme la Sous-Préfète qu'il a interpellée sur ce point.

Objet: Requalification du site du plan d'eau / Rénovation bâtiment (APS) - 2024_09_002

M. le Maire rappelle au conseil que, par délibération en date du 28 septembre 2024, il a été décidé de valider le programme de travaux de réhabilitation des locaux du plan d'eau (scénario 1) permettant de rénover et de rendre accessible le bâtiment existant (115 m²) pour un montant HT de 475 745.00 € subventionné par la Région (109 846.00 €), par le Département (160 000.00 €) et par le FEDER (63 175.00 €).

Les demandes de subvention ont donc été déposées auprès des organismes concernés. Mais face aux nouvelles règles pour le financement et concernant, notamment, le Département, celui-ci ne peut instruire cette demande en l'état, il faut, à minima, la rédaction du dossier d'appel d'offres. Dans ces conditions, il faut donc que la commune s'engage auprès d'un maître d'œuvre pour une mission complète d'ingénierie. Après sollicitation de M. ESTIER, celui-ci propose la somme de 36 600.00 € comprenant diagnostic, relevé, 10 % d'avant-projet sommaire, 16 % d'avant-projet définitif, 20 % DCE, 25 % DECT, ...).

Il est demandé au conseil de valider cette proposition, notamment les 2 premiers éléments de la mission, à savoir le diagnostic et l'avant-projet sommaire pour un montant de 8 784.00 € Ht

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver cette proposition, permettant ainsi au conseil départemental de prendre une décision quant à l'octroi d'une subvention.

Objet: Fonds Intervention Communal (FIC) / programmation 2025 - 2024_09_003

Les services du Département demandent de préparer la programmation FIC 2025, et ce, avant le 31.12.2024.

M. le Maire propose d'établir cette programmation, ainsi qu'il suit, en respectant les critères d'attribution suivants :

1-dépense subventionnable voirie/3 ans : 199 380 euros

2-dépense subventionnable max/3 ans : 320 000 euros

2025			
Voirie 2024 (Projet 1)	107 712.20 € ht	40 %	43 084.88 €
Clocheton Mairie (Projet 2)	20 000.00 € ht	40 %	8 000.00 €
2026			
Voirie	92 500.00 € ht	40 %	37 000.00 €
Traverse de Bourg	20 000.00 € ht	40 %	8 000.00 €

(Pour rappel en 2022 aménagement place Malègue 100 000 euros et les projets 2 seront non cumulables.)

Il est demandé au conseil d'approuver ce tableau.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce tableau de programmation FIC 2025 et autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

M. le Maire insiste sur le fait que pour la sauvegarde du patrimoine, la mairie étant un bâtiment emblématique de la commune, il faut procéder à la rénovation du clocheton. Pour minimiser la prise en charge de ces travaux, il faut envisager le soutien financier de la fondation du patrimoine et peut-être solliciter une DETR complémentaire en mettant l'accent sur les dégâts subis lors de la dernière tempête.

Objet: Création poste non permanent à compter du 09.01.2025 - 2024_09_004

M. le Maire rappelle qu'Antoine CHAMPAGNAT est employé, dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence), en tant qu'agent technique sur la base de 26/35^{ème} et ce, jusqu'au 08.01.2025.

A compter du 9 janvier 2025, M. le Maire propose de créer un poste non permanent d'agent technique de 35 heures hebdomadaires, d'une durée de 12 mois, avec une rémunération sur la base de :

Agent Technique – Catégorie C – 2^{ème} échelon – Indice Brut 368 – Indice Majoré 367

Il est demandé au conseil de bien vouloir créer ce poste à compter du 09.01.2025

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer à compter du 9 janvier 2025 un poste non permanent pour une durée de 12 mois pour un poste d'Agent Technique – Catégorie C – 2^{ème} échelon – Indice Brut 368 – Indice Majoré 367

M. le Maire fait état d'une demande d'emploi de M. Kevin BORREL pour laquelle il n'a pas été possible de répondre favorablement.

Une réunion sera programmée prochainement pour les agents des services techniques pour rappeler les missions et fonctions de chacun

Par ailleurs, Valérie LESAUVAGE est employée, dans le cadre également d'un contrat PEC, en tant qu'adjoint administratif sur la base de 20/35^{ème} et ce jusqu'au 15 janvier 2025. Elle ne souhaite pas poursuivre son activité.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de lancer le recrutement d'un adjoint administratif à mi-temps pour les missions principales suivantes et selon un contrat et des conditions à valider ultérieurement. (PEC, CDD, mutation...)

- 1 urbanisme
 - 2 Centre Paul MARION
 - 3 QUE DE NIEU
 - 4 ADRESSAGE
- et remplacement/soutien au personnel à plein temps,

Après délibération, le conseil municipal approuve cette proposition

Objet: Recours à un vacataire pour le déneigement (hiver 2024.2025) - 2024_09_005

Considérant la démission d'un agent et dans l'attente d'un éventuel nouveau recrutement, sachant que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel avec une rémunération attachée à l'acte, M. le Maire propose d'instituer le recrutement d'un vacataire selon le dispositif suivant : travaux de déneigement des chemins et voies de la commune pour une période allant du 01.12.24 au 31.03.25 avec une lettre de mission et une rémunération pour chaque vacation sur la base d'un taux horaire de 14.00 € Brut.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de recruter un vacataire pour les travaux de déneigement des chemins et voies de la commune pour une période allant du 01.12.24 au 31.03.25 avec une lettre de mission et une rémunération pour chaque vacation sur la base d'un taux horaire de 14.00 € Brut.

Objet: Décisions modificatives - Exercice 2024 - 2024_09_006

Afin de solder les dernières opérations comptables de l'année 2024 (Opération Bâtiment La Stèle notamment – Assainissement –), il convient de procéder aux décisions modificatives suivantes :

BUDGET PRINCIPAL (Opérations réelles) – Virements de crédits

DEPENSES

– Opération 231- 412 (Eglise St Px)	- 3 700.00 €
– Opération 231 - 428 (Station-Service)	- 1 000.00 €
– Opération 231 - 430 (Cabinet Médical)	- 4 800.00 €
– Opération 231 - 431 (Voirie 2022)	- 3 000.00 €
– Opération 231 - 439 (Place Malègue)	- 6 300.00 €
– Opération 231 - 448 (Voirie)	- 41 000.00 €
– Opération 203 -449 (PLU)	- 7 000.00 €

- 66 800.00 €

- Opération 231 -438 (Bâtiment La stèle) + 66 800.00 €

M. le Maire fait un point financier sur ce programme en rappelant les inscriptions budgétaires initiales lors du vote du budget 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- Cpte 622	- 9 200.00 €
- Cpte 6215	+ 9 200.00 €
- Cpte 61523 (Travaux)	- 1 200.00 €
- Cpte 673 (Annulation Titres)	+ 1 200.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal valide ces décisions modificatives pour l'exercice 2024.

Objet: Poursuite du PLU - 2024_09_007

M. le Maire fait un point global sur le traitement du dossier du PLU dont la prescription a été approuvée par délibération du conseil le 7 juin 2012 et pour lequel la commune est confrontée à de sérieux déboires.

En effet, suite à cette prescription, la commune s'est vue attribuer une dotation « urbanisme » de 23 015.03 € en janvier 2013.

La commune a dépensé auprès de 2 bureaux d'études (AGEDI) dans un 1^{er} temps et M. DERLICH, dans un 2^{ème} temps la somme globale de 32 650.00 € HT pour financer l'étude de la révision du POS en PLU.

Le travail n'est pas terminé et M Derlich a cessé son activité libérale en fin d'année 2023. Malgré de nombreuses relances depuis Aout 2023, il semble aujourd'hui que les engagements pris par M Derlich ne puissent être honorés.

Dans ces conditions, Mme la Sous-Préfète, après saisine des services de la DDT, pense qu'une nouvelle aide de l'Etat est, à priori, envisageable. Il faudra, donc, que la commune s'engage auprès d'un nouveau bureau d'études et une décision de subvention pourra intervenir en Mai 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur la poursuite du PLU.

Après délibération et à l'unanimité moins 1 abstention (Christian FEREYROLLES), le conseil municipal se prononce favorablement pour poursuivre l'élaboration du PPlan Local d'Urbanisme avec un nouveau bureau d'études et autorise M. le Maire à signer tous documents liés à ce dossier.

Objet: Bâtiment La Stèle - Avenant au bail commercial - 2024_09_008

M. le Maire rappelle que, par délibération en date du 27 janvier 2024, le conseil municipal a validé la promesse d'avenant au bail commercial avec Florian JAYMOND, pour le bâtiment communal à La Stèle à usage de restaurant qu'il exploite depuis fin 2015, selon les termes suivants : avenant au bail à compter du 01.01.2025 moyennant la somme 1 500.00€/mois.

Les travaux arrivant à leur terme, il convient maintenant de signer cet avenant avec M. JAYMOND.

RDV avec huissier pour état des lieux le 05 décembre 2024.

RDV avec notaire pour signature du bail et remise des clefs le 10 décembre 2024.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents sachant que ce point avait déjà été évoqué mais M. le Maire a souhaité quand même l'aborder ce matin pour retrouver la confiance du conseil et des habitants.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer avec M. Florian JAYMOND l'ensemble des documents afférents à l'exploitation du bâtiment communal à usage de restaurant à La Stèle.

6.1 - Candidature « pays d'art et d'histoire »

Finalement, ce point ne sera pas développé. En effet, après analyse plus approfondie, il y a peu d'espoir que la commune de la Tour d'Auvergne soit retenue. Peut-être, ce sujet sera à nouveau évoqué, mais, en l'état, le conseil va surseoir à toute décision et aucune délibération ne sera prise.

Objet: Convention avec FNE AURA pour exposition "Les Ripisylves de nos rivières" - 2024_09_009

La commune a souhaité réserver l'exposition « A la découverte de la biodiversité des ripisylves » pour la période du 14.07 au 15.08.2025. (voir fiche d'inscription en annexe) qui sera installée à la chapelle de Bughes. Il convient de signer une convention de prêt de matériel d'exposition, à titre gratuit, avec la FNE AURA (France Nature Environnement) pour accueillir cette exposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer cette convention avec France Nature Environnement Auvergne Rhône Alpes pour accueillir l'exposition " A la découverte de la biodiversité des ripisylves"

Objet: Réalisation d'une fresque sur transformateur EDF - 2024_09_010

Suite à la demande de soutien financier de Mme La Directrice de l'École Primaire pour « graffer » avec les « petits » de la maternelle un petit mur à l'école, M. le Maire lui a proposé une autre idée et un autre support «des graffs" sur le transformateur de la place du foirail dans le cadre d'une mise en valeur du foirail à la suite de remarques des habitants du foirail.

Un premier devis a été établi par M. ARNAULT (03) pour un montant de 1 940.00 €, ramené à 1 500.00 € après négociation.

M. le Maire ajoute qu'ENEDIS peut participer à hauteur de 700.00 €. Dans ces conditions, il resterait à la charge de la collectivité la somme de 800.00 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide la proposition de M. le Maire et l'autorise à signer les documents liés à ce dossier (devis, convention...)

QUESTIONS DIVERSES

Revalorisation du métier de secrétaire de mairie avec l'évolution de la carrière de Marie (formation + examen professionnel pour accéder au grade de rédacteur) et les fonctions de Mireille en tant que secrétaire générale de mairie.

D440 : le collège ne souhaite plus les recevoir (problème de restitution des locaux propres)

Candidature Pavillon Bleu : La commune ne va pas candidater cette année, une mauvaise analyse en 2021 pénalise la collectivité.

Cession Terrain à Eragne : M. HERVE sollicite l'acquisition d'une parcelle sectionale à proximité de son habitation - Une commission se rendra sur place.

Trophées des grimpeurs : 14.06 à Chastreix et 15.06 à La Stèle

M. le Maire donne lecture de 2 courriers : l'un, de M. HORTEFEUX pour l'accueil chaleureux réservé aux membres de la commission permanente du comité de massif lors de la réunion qui s'est tenue le 20 septembre sur le site de la Stèle et l'autre de Mme TEILLOT, Directrice de l'École, en remerciement pour la sympathie témoignée lors de la rencontre du 15 octobre entre les élus, l'école et le collège.